



Projet pédagogique 2024-2025 Accueil de loisirs « La Récré » Mercredis – Petites et grandes vacances

Sommaire :

1. Présentation de la structure

- L'organisateur
- Le public accueilli
- Les modalités d'inscription
- Les tarifs appliqués
- Les moyens mis à disposition

2. Les intentions éducatives de la structure

- Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un lieu de vie agréable
- Favoriser la socialisation et le vivre ensemble de l'enfant
- Assurer sa sécurité physique et affective

3. Fonctionnement de la structure

- Périodes d'ouverture
- Journée type mercredis et vacances scolaires
- Les séjours accessoires
- Les sorties et veillées
- Les soins et le cahier d'infirmerie

4. La structure dans la vie locale

- Les familles
- La mairie
- La CAF

Conclusion



1. Présentation de la structure

- L'organisateur

L'accueil de loisirs « La récré » habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sous le numéro 085ORG0246CL000122 accueille les enfants en âge d'être scolarisés et ce jusqu'à la fin du cycle primaire.

Les enfants sont accueillis en fonction des places disponibles et en fonction des modalités d'inscriptions mentionnées dans le paragraphe inscription. Les places disponibles sont fixées par le taux d'encadrement et/ou la capacité d'accueil des locaux définis par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la protection maternelle infantile.

L'accueil de loisirs est situé : rue du Pouet – 85590 SAINT MARS LA REORTHE

- Le public accueilli

Les enfants accueillis sont âgés de 3 à 12 ans filles et garçons, domiciliés ou scolarisés sur la commune de Saint mars la réorthe pour la plupart, mais aussi dans les communes environnantes. Les enfants de deux ans et demi scolarisés sont aussi acceptés.

- Modalités d'inscription :

L'accueil de loisirs est ouvert à tous les enfants sans discrimination.

Chaque famille souhaitant inscrire son ou ses enfants à l'accueil de loisirs doit compléter un dossier d'inscription comprenant les éléments suivants :

- Une fiche familiale annuelle de renseignements
- Une fiche de liaison
- Une fiche d'autorisation parentale
- Une fiche de droit à l'image
- Un projet d'accueil individualisé pour les enfants porteurs d'un handicap, pour les allergies, régimes spéciaux ...

La fédération Familles Rurales peut être amenée à consulter le site de la CAF ou la MSA pour connaître votre Quotient Familial, vous devez autoriser l'association Familles Rurales gestionnaire de l'accueil de loisirs et la fédération Familles Rurales à consulter ces sites, en cochant l'autorisation sur la fiche d'inscription.

Pour les enfants porteurs d'un handicap, un projet d'accueil individualisé sera mis en place si nécessaire afin de prévoir un encadrement approprié. Le directeur de la structure évalue chaque situation en concertation avec les familles et le cas échéant avec l'équipe de soin qui suit l'enfant au quotidien.

L'inscription à l'accueil de loisirs est obligatoire. L'inscription est prise en compte à partir du moment où le dossier de l'enfant est complet.

Les inscriptions sont prises en fonction de l'ordre d'arrivée et selon les dates définies, à savoir :

Inscription mercredis : au plus tard le mercredi avant 14h pour la semaine suivante



Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4			
8	9	10	11			
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Inscriptions pour la
semaine du 08 au 12

Les inscriptions sont prises uniquement par envoi par mail à alsh.saintmars@gmail.com

Passé ce délai, l'inscription de votre enfant se fera en fonction des places disponibles. Dans ce cas les familles seront averties par mail après leur demande d'inscription et l'enfant sera positionné sur une liste d'attente. Si une place se libère, les places seront attribuées dans l'ordre de la liste d'attente.

Aucune inscription ne pourra être prise en compte par téléphone.

Tout enfant amené au centre sans avoir été préalablement inscrit sera refusé.

La facturation se fait par demi-heure en périscolaire et à la journée ou demi-journée le mercredi et pendant les vacances.

Pour les vacances scolaires : Les inscriptions pour les vacances scolaires se font également par mail. **Les mails seront traités selon l'ordre des arrivées mais les familles fréquentant régulièrement l'accueil de loisirs à l'année seront prioritaires contrairement aux familles occasionnelles pour les sorties extérieures ou activités exceptionnelles.**

o Les tarifs appliqués

Les tarifs de l'accueil de loisirs sont déterminés par le conseil d'administration de l'association Familles Rurales. Ils prennent en compte les aides aux familles accordées par les caisses (CAF et MSA) et les aides au fonctionnement accordées par les partenaires financiers (commune, Conseil Général). Ces aides sont directement versées à la structure organisatrice.

Les tarifs sont revus annuellement et transmis aux familles.

Une réduction est accordée pour les enfants dont les parents sont adhérents à l'association Familles Rurales. Cette réduction est de 0.18 centimes.

La facturation est calculée à la demi-heure. Toute demi-heure entamée est facturée.

Les factures sont établies chaque fin de mois et envoyées aux familles par mail. Chaque facture est à régler avant le 15 du mois.

Moyens de règlement acceptés :

- Virement bancaire
- Chèque ANCV et CESU
- Chèque bancaire
- Espèce



ADHERENTS - 2024						
TARIF HORAIRE ACCUEIL PERISCOLAIRE : 7h00 - 9h00 // 16h30 - 19h00						
QF (CAF-MSA)	0-500	501-700	701-900	901-1200	1201-1500	1501 et +
Accueil demie heure	1,02 €	1,02 €	1,05 €	1,07 €	1,08 €	1,09 €
Accueil heure	2,04 €	2,04 €	2,10 €	2,14 €	2,16 €	2,18 €
<i>Nous fournissons le petit déjeuner et goûter - la nourriture apportée par les familles n'est pas acceptée</i>						
PETIT DEJEUNER	Cout en supplément		Jusqu'à 8h : 0,70€			
GOUTERS	Cout compris dans le tarif		0,70 €			
TARIFS MERCREDIS ET PETITES VACANCES						
Le terme péricentre n'est plus d'actualité et remplacé par le temps d'accueil matin/soir et est intégré à la journée						
Le temps d'accueil matin/soir reste bien facturé à la demie heure et s'échelonne de 7h à 9h et de 17h à 19h						
Plage/QF (CAF - MSA)	0-500	501-700	701-900	901-1200	1201-1500	1501 et +
Accueil demie heure	0,43€	0,59 €	0,74 €	1,18 €	1,20 €	1,23 €
Accueil heure	0,86 €	1,18 €	1,48 €	2,36 €	2,40 €	2,46 €
Matin : 7h - 12h	4,30€	5,90 €	7,40€	11,80 €	12,00 €	12,30 €
Matin : 7h - 13h	5,16€	7,08 €	8,88 €	14,16 €	14,40 €	14,76 €
Après midi : 12h - 19h	6,02€	8,26€	10,36 €	16,52 €	16,80 €	17,22 €
Après midi : 13h - 19h	5,16 €	7,08 €	8,88 €	14,16 €	14,40 €	14,76 €
Journée : 7h - 19h	10,32€	14,16€	17,76€	28,32 €	28,80 €	29,52 €
REPAS + GOUTER	Le cout est inclus dans les tarifs ci-dessus - Toute inscription sur le temps du repas et du goûter implique la facturation de ceux-ci. La nourriture apportée par les familles n'est pas acceptée.					

NON ADHERENTS - 2024						
TARIF HORAIRE ACCUEIL PERISCOLAIRE : 7h00 - 9h00 // 16h30 - 19h00						
QF (CAF-MSA)	0-500	501-700	701-900	901-1200	1201-1500	1501 et +
Accueil demie heure	1,11 €	1,11 €	1,14 €	1,16 €	1,17 €	1,18 €
Accueil heure	2,22 €	2,22 €	2,28 €	2,32 €	2,34 €	2,36 €
<i>Nous fournissons le petit déjeuner et goûter - la nourriture apportée par les familles n'est pas acceptée</i>						
PETIT DEJEUNER	Cout en supplément		Jusqu'à 8h : 0,70€			
GOUTERS	Cout compris dans le tarif		0,70 €			
TARIFS MERCREDIS ET PETITES VACANCES						
Le terme péricentre n'est plus d'actualité et remplacé par le temps d'accueil matin/soir et est intégré à la journée						
Le temps d'accueil matin/soir reste bien facturé à la demie heure et s'échelonne de 7h à 9h et de 17h à 19h						
Plage/QF (CAF - MSA)	0-500	501-700	701-900	901-1200	1201-1500	1501 et +
Accueil demie heure	0,52 €	0,68€	0,83€	1,27 €	1,29 €	1,32 €
Accueil heure	1,04 €	1,36 €	1,66 €	2,54 €	2,58 €	2,64 €
Matin : 7h - 12h	5,20€	6,80 €	8,30 €	12,70 €	12,90 €	13,20 €
Matin : 7h - 13h	6,24€	8,16 €	9,96 €	15,24 €	15,48 €	15,84 €
Après midi : 12h - 19h	7,28€	9,52 €	11,62 €	17,78 €	18,06 €	18,48 €
Après midi : 13h - 19h	6,24 €	8,16 €	9,96 €	15,24 €	15,48 €	15,84 €
Journée : 7h - 19h	12,48 €	16,32 €	19,92 €	30,48 €	30,96 €	31,68 €
REPAS + GOUTER	Le cout est inclus dans les tarifs ci-dessus - Toute inscription sur le temps du repas et du goûter implique la facturation de ceux-ci. La nourriture apportée par les familles n'est pas acceptée.					



- Les moyens mis à disposition
 - Les moyens humains

Pour encadrer les différents temps de l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs dispose d'une équipe pédagogique qualifiée. Présentation du personnel permanent :

- Mlle Lévin Aude : directrice de l'ACM
- Mlle Roy Sonia : animatrice et directrice adjointe en cas d'absence de la directrice
- Mlle Archambaud Charlotte : animatrice en CDD
- Mlle Bonneau Irys : animatrice en apprentissage Bac Pro SAPAT



Rappelons que les taux d'encadrement en accueil de loisirs :

- 1 animateur pour 8 enfants de - 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de + 6 ans

Le rôle de la direction

Elle doit être formatrice, motivante et être à l'écoute. Elle doit veiller au bon déroulement de l'accueil de loisirs, à la sécurité morale, physique et affective de l'enfant. Elle doit favoriser la mise en place d'un esprit d'équipe et doit garantir le projet éducatif et le projet pédagogique.

- La direction a pour mission :
 - De concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique
 - D'être responsable du fonctionnement et de l'organisation de l'accueil de loisirs
 - L'animation et l'encadrement de l'équipe
 - L'organisation de la vie quotidienne : les effectifs, détailler les fiches sanitaires pour un meilleur suivi
 - De planifier les activités (intervenants, matériels, lieu de sortie, transports, ...)
 - La gestion financière, matérielle et administrative
 - Les relations avec les différents partenaires
 - Les relations avec les familles
 - De garantir la sécurité physique et affective des enfants
 - D'évaluer les animateurs et les animateurs stagiaires

Le rôle de l'animateur

L'animateur doit avoir du professionnalisme, il doit assurer ses fonctions avec responsabilité et efficacité. Il doit être respectueux envers les enfants, les familles, les personnes qui l'entoure, mais aussi être à l'écoute, attentif, tolérant et observateur. Il doit être discret, ne pas porter de jugement et ne pas donner d'informations aux parents sans accord de la direction. L'animateur est un modèle pour les enfants et doit donner l'exemple (tenue, langage, politesse,...)

- Les animateurs ont pour mission :
 - L'accueil des enfants
 - L'animation des différents moments de la journée en prenant en compte le rythme de l'enfant
 - D'être force de proposition et s'adapter à la situation
 - Assurer la surveillance hors temps d'animation
 - Être garant de la sécurité physique et affective des enfants
 - De proposer des projets d'animations en cohérence avec le projet pédagogique
 - De connaître les particularités des tranches d'âges des enfants
 - La préparation des activités, la mise en place et le rangement
 - De faire appliquer les règles de vie
 - De favoriser le lien avec les familles
 - De participer aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan

Une équipe vacataire est recrutée pour les différentes périodes de vacances, selon les besoins et les effectifs. L'ensemble de l'équipe se doit être bienveillante pendant les moments de vie quotidienne et d'animation.

- Les moyens matériels et techniques





Les locaux l'accueil de loisirs :

Nous disposons de :

- 1 hall d'entrée pour accueillir les familles
- 2 salles adaptées à chaque tranche d'âge (qui serviront de salles d'activités en période de vacances)
- Une salle « bibliothèque » / temps calme
- Un dortoir
- Une réserve où l'équipe stock le matériel pédagogique
- Une kitchenette
- Des sanitaires adaptés aux différentes tranches d'âges et pouvant accueillir des handicapés
- Une cour extérieure clôturée + un patio
- Une cour d'école où les enfants ont accès pour des activités
- Un bureau pour la direction

Les repas sont livrés en liaison froide par la société CONVIVIO. Les plats sont remis en chauffe sur place par les animateurs.

2. Les intentions éducatives de la structure

- Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un lieu de vie agréable
- Favoriser la socialisation et le vivre ensemble de l'enfant
- Assurer sa sécurité physique et affective

Intentions éducatives	Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens
Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un lieu de vie agréable	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'épanouissement et le développement des enfants au sein d'un groupe - Favoriser son autonomie, sa liberté de choix, le rendre acteur de ses loisirs - Respecter les rythmes individuels de l'enfant - Permettre aux enfants de découvrir et pratiquer des activités nouvelles, en favorisant l'aventure collective, mais aussi individuel - Privilégier l'activité comme facteur de développement à l'inverse d'une conception occupationnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Lui donner de l'autonomie, une liberté de choix (dans un certain cadre) - Prendre en compte le rythme de chacun en s'adaptant à chaque enfant et non pas demander aux enfants de s'adapter à une structure ne répondant pas à leurs besoins - Regrouper les enfants par tranche d'intérêt pour les activités - Permettre à l'enfant de s'ouvrir sur l'extérieur, se développer et se dépasser au sein d'un groupe - Sensibiliser et accompagner les animateurs dans la conception de projets d'activités - Faire découvrir aux enfants les domaines de l'art, de la culture et des artistes - Initier aux plusieurs formes d'expression artistique - S'approprier le thème en exprimant sa créativité 	<p>Pour chaque période de vacances et mercredis à l'année, nous tenons à proposer un thème, une fabulation. Les enfants portent d'avantage d'intérêt aux activités avec ce système de fil rouge. Ce sont les animateurs qui ont des temps de planification et de préparation pour réaliser les projets d'activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Thème des mercredis sur l'année 2024-2025 : « Les arts s'en mêlent – Oscar notre mascotte nous fait partager ses talents d'artiste ». - Mise en place d'activités artistiques avec les différentes techniques des artistes - Mise à disposition de supports pédagogiques - Intervention d'artistes - Proposer des activités variées sur toutes les formes d'arts - Mettre en place un environnement favorisant l'expression artistique <p>Thème des vacances : il est choisi par l'équipe 1 mois avant le début des vacances. Le thème proposé permet le même type d'activité que les Mercredis. Nous proposons également des sorties en lien</p>

			<p>avec le thème choisi (autant que possible).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous proposons des animations spécifiques pour chaque tranche d'âge (veillées, intervenants etc.) - Laisser libre choix à l'enfant de faire les activités.
<p>Favoriser la socialisation et le vivre ensemble de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'enfant de trouver sa place parmi les autres - S'enrichir dans l'apprentissage de la vie collective - Permettre aux enfants plus âgés (CM1 CM2) de s'épanouir ensemble dans un local en dehors de l'accueil de loisirs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'esprit de groupe et la mixité - Développer son esprit d'entraide et de partage - Partager des moments d'activités conviviaux adaptés à une tranche d'âge spécifique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le fait de planifier des activités dans la journée de l'enfant lui permet de se sociabiliser en groupe. - Les activités collectives permettent aux plus grands d'aider les petits. - Tous les midis, les enfants aident les animateurs à préparer le repas du midi (mise en place de la table, remplir les pichets, les grands aident les petits...) - Tous les étés, l'équipe propose des séjours courts aux enfants. - Ponctuellement, nous organisons des activités spécifiques pour les CM1, CM2 afin qu'ils puissent se retrouver entre eux, dans le local du foyer des jeunes sous la responsabilité d'un adulte. Un programme leur est proposé, c'est eux qui s'inscrivent aux activités qui les intéressent.
<p>Assurer sa sécurité physique et affective</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Donner des repères clairs aux enfants, instaurer des règles de vivre ensemble - Permettre aux enfants d'avoir une attitude responsable 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter et appliquer le règlement intérieur - Faire prendre conscience aux enfants du respect d'autrui et de son environnement - Proposer aux parents des moments d'échanges conviviaux 	<ul style="list-style-type: none"> - La structure a écrit un règlement intérieur. Il s'applique aux parents autant qu'aux enfants. - Nous rassemblons régulièrement les enfants devant notre affiche de « vivre ensemble », celle-ci instaure les règles de la vie en collectivité. - Des moments conviviaux sont organisés avec les enfants et parents (vacances de Noël, goûters, été...). Ces échanges permettent à l'équipe et aux parents de se connaître d'avantage et garder un lien de confiance. - Les temps d'arrivée et de départ des enfants sont des moments d'échange avec les parents. Ces temps d'échange permettent de faire un bilan sur le déroulement de la journée de l'enfant.



3. Fonctionnement de la structure

- Période d'ouverture

Les mercredis et vacances scolaires : 07h00 à 19h00

L'accueil de l'enfant le mercredi et pendant les vacances scolaires peut s'effectuer de différentes manières selon les inscriptions faites par les familles.

En effet, l'enfant peut être accueillis :

Plages d'ouverture	Horaires
Matin	Arrivée entre 07h00 et 09h00 Départ entre 12h00 et 12h30
Matin + Repas	Arrivée entre 07h00 et 09h00 Départ entre 13h00 et 13h30
Repas + Après-midi	Arrivée entre 11h45 et 12h00 Départ entre 17H00 et 19h00
Après-midi	Arrivée entre 13h00 et 13H30 Départ entre 17H00 et 19h00
Journée	Arrivée entre 07h00 et 09h00 Départ entre 17H00 et 19h00

Pendant les périodes de vacances scolaires et en fonction de certaines activités, les horaires peuvent être modifiés. Toutes les familles sont alors averties par écrit.

- Journée type les mercredis et les vacances scolaires

Une journée à l'accueil de loisirs se déroule comme ce qui suit :

Entre 7h00 et 9h00 : accueil des enfants et temps libres encadrés

9h30-10h : présentation des activités

10h-11h30 : activités pédagogiques

11h30-12h : temps libre encadré en extérieur + mise en place de la table pour le repas avec l'aide des enfants + arrivée des enfants inscrits l'après-midi avec repas

12h00-12h15 : départ des enfants inscrits le matin sans repas

12h00 -13h00 : repas dans les locaux du centre

13h00-13h30 : départ des enfants inscrits le matin avec repas + arrivée des enfants inscrits l'après-midi sans repas

13h00-13h45/16h00 : pour les Ps-Ms-Gs : Sieste / Pour les autres : temps calme (45 min) + temps libres (45 min)

14h30 : activités pédagogiques (si activités proposées), sinon jeux libres (à l'intérieur et/ou dehors en fonction de la météo)

16h00-16h30 : goûter + retour sur la journée

17h00-19h00 : temps libres encadrés en extérieur ou intérieur selon la météo // départs échelonnés des enfants

- Les séjours accessoires

Pendant les vacances scolaires, l'accueil de loisirs met en place des séjours accessoires qui sont accessibles à tous les enfants.

Les enfants de 3 à 6 ans partent 3 jours/ 2 nuits, dans une base de loisirs ou un camping situé à moins d'une heure de route de l'accueil de loisirs. Le séjour des enfants de 7 à 10 ans dure 4 jours et 3 nuits, le camping ou la base de loisirs est situé à moins de 2h de l'accueil de loisirs. Afin de débiter l'intégration des CM2 vers le préfoyer, ce groupe d'enfants part en séjour avec les 6^{ème} et 5^{ème}. C'est selon nous la bonne période pour faire la passerelle entre l'accueil de loisirs et le préfoyer. Ils sont encadrés par un membre de l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs et des animateurs vacataires. Ces séjours ont pour objectifs de permettre



aux enfants de découvrir la vie en collectivité et de développer leurs sens des responsabilités. Ils sont également l'occasion de découvrir de nouvelles pratiques culturelles et sportives ainsi que de nouveaux lieux.

- Les sorties - veillées

Les sorties ont lieu pendant les petites et grandes vacances scolaires, à maximum 1h30 de route, nous organisons des sorties en tout genre (culturelles, ludiques, gourmandes etc.). Ces sorties ont pour objectifs de divertir les enfants dans un lieu autre que l'accueil de loisirs, de leur faire découvrir de nouveaux endroits ou loisirs inconnus pour eux.

Nous organisons également des veillées pour les enfants de 7 à 11 ans. Elles ont lieu à l'accueil de loisirs, mais peuvent également avoir lieu en extérieur (cinéma, restaurant, parc de loisirs intérieur etc.) et sont d'une durée de 3h.

Ces veillées ont pour objectifs de rassembler cette tranche d'âge en soirée. Ils aiment ces moments entre copains, en petit comité, qui sortent de leur journée à l'accueil de loisirs.

- Les soins et le cahier d'infirmerie

La direction et certains animateurs ont certifié leur diplôme de PSC1. Un assistant sanitaire est nommé.

Trousse à pharmacie : deux trousse à pharmacie sont disponibles pour chaque groupe. Elle contient tout ce qui est nécessaire pour assurer les premiers soins à un enfant.

Les allergies : Les allergies des enfants sont répertoriées sur des listes à disposition de chaque membre de l'équipe.

La prise de médicaments :

Les médicaments sont centralisés sauf en cas de sortie. Seuls les médicaments accompagnés d'une ordonnance ou d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) seront donnés aux enfants conformément aux prescriptions.

L'hygiène :

Les enfants sont invités à se laver les mains avant et après chaque repas et après un passage aux toilettes. Après avoir muni les enfants de tabliers lors d'activités salissantes, les animateurs invitent les enfants à se laver les mains.

4. La structure dans la vie locale

L'accueil de loisirs a de nombreux partenaires comme :

- Les familles

Pour se rapprocher des familles et créer un lien plus privilégié, nous organisons régulièrement des événements en famille. Le but de ces rencontres est de partager un moment festif et convivial avec les parents, de discuter, de se rencontrer réellement, dans un cadre détendu où chacun va vers l'autre. C'est également un vrai temps de rencontre entre les parents et les animateurs à qui ils confient leurs enfants.

- La Mairie

Financeur, partenaire éducatif, principal interlocuteur sur la commune, les relations entre l'accueil de loisirs et la Mairie sont essentielles et très étroites. Celles-ci nous permettent notamment d'intervenir dans des manifestations sur la commune et de construire notre action dans le respect des directives municipales. A l'écoute, nos interlocuteurs municipaux sont présents pour échanger avec l'équipe des éventuelles choses à améliorer et participent aux réflexions quant à l'amélioration de l'accueil des enfants au quotidien.

- Caisse D'Allocations Familiales



La CAF de la Vendée finance l'accueil de loisirs en fonction du nombre d'heures de présence des enfants. Ce financement (comme tous les autres) permet d'assurer le fonctionnement global de l'Accueil de Loisirs. La Direction Départementale de la Cohésion Social : La DRDJSCS est un réel partenaire dans le travail concernant la réglementation et l'accompagnement des équipes sur le terrain. Il est également un soutien en termes de formation des animateurs.

Conclusion :

L'accueil de loisirs de La récré est un lieu où les enfants doivent passer du bon temps et s'épanouir en étant acteurs de leurs loisirs.

L'équipe d'animation s'engage en tout premier lieu à recevoir les enfants et les familles dans un climat de confiance mutuelle. Animateurs et directeur travaillent dans une parfaite cohésion afin de favoriser et conditionner le bon fonctionnement de l'accueil dans l'intérêt des enfants et de leurs familles.

L'équipe a un rôle d'écoute envers les enfants mais également un rôle important d'écoute des parents. Ces temps d'écoute sont des facteurs qui permettent de tisser des liens.

